

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 février 2020

#### Présents :

ADRAGNA J - BORIOS O - CADENA J - GERVASI A – MARTEL C– ROUSSEAU L – SICART M – DARLY T – OLIVARES S (absent pour le vote des comptes administratifs) – ABRIOUX C – LIGNERES G – MIGNARD C – TISSEYRE C

Absents : ANCELY N – GILANT Y

Secrétaire : MIGNARD Christian

### **1 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

Monsieur ADRAGNA Jacky, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 du budget eau et assainissement dressé par Monsieur OLIVARES Sébastien, lequel peut se résumer ainsi :

- Excédent d'investissement : 52 762,08 €.
- Excédent de fonctionnement : 51 717,76 €.
- Excédent global : 104 479,84 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget eau et assainissement.

### **2 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :**

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de la Trésorerie, pour l'exercice 2019 et concernant le budget eau et assainissement, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2019.

### **3 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

Monsieur ADRAGNA Jacky, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 du budget principal dressé par Monsieur OLIVARES Sébastien, lequel peut se résumer ainsi :

- Déficit d'investissement : 24 717,00 €.
- Excédent de fonctionnement : 133 096,63 €.

- Excédent global : 108 379,63 €.

#### **4 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :**

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de la Trésorerie, pour l'exercice 2019 et concernant le budget principal, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2019.

#### **5 – ACHAT TERRAIN DE MONSIEUR BOUSQUET J-PIERRE :**

Le principe d'achat d'un terrain à Monsieur BOUSQUET Jean-Pierre avait été validé par le conseil municipal, le 02 février 2020. Il convient de revenir sur cette délibération, puisque le nouvel inspecteur du cadastre de Béziers n'a pas validé la surface calculée par le géomètre. La superficie du terrain que la commune doit acquérir à Monsieur BOUSQUET, est donc, après modification, de 2 613 m<sup>2</sup>, pour un montant de 0,70 €/m<sup>2</sup>, soit 1 829,10 €.

Cette nouvelle proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **6 – ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI Jean LEBO :**

Monsieur le Maire propose d'échanger un terrain communal, contre un terrain appartenant à la SCI Jean LEBO, dont les gérants sont M. et Me DEMUMIEUX, afin de régulariser la création d'un parking et d'une clôture pour la caserne des pompiers. La commune céderait 95 m<sup>2</sup> et la SCI 9 m<sup>2</sup>. La différence de 86 m<sup>2</sup> sera réglé à la commune au prix de 40 €/m<sup>2</sup>, soit 3 440 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **7 – PROJET ACHAT D'UN TERRAIN A MADAME ROUANET Annie :**

Monsieur le Maire expose au conseil, qu'il convient de faire une proposition d'achat d'une partie de terrain à Madame ROUANET Annie, propriétaire de ce dit terrain, afin d'aménager l'accès à la parcelle AI 326 située Chemin des Romarins. Monsieur le Maire propose de faire cet achat au prix de 10 €/m<sup>2</sup>, pour une surface de 500 m<sup>2</sup>. Il conviendra toutefois d'avoir l'accord de la propriétaire avant de créer le découpage nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire une proposition d'achat à Madame ROUANET Annie.

La séance est levée, il est 20 H 00.